

Avis de constitution

SOCIETE « AFRICIANE DES GENIS & MATIERES » en abrégé « AGMAT »

Siège ABIDJAN, COCODY RIVIERA ANONO
PALMERAIE SOHA., Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/08/2024, et enregistrés au CEPICI le 19/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICIANE DES GENIS & MATIERES » en abrégé « AGMAT »

Objet :

- Bâtiments Travaux Publics,
- Construction
- Forage et Assainissement
- Divers prestations de services.

Et pour la réalisation de l'objet social

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, COCODY RIVIERA ANONO
PALMERAIE SOHA., Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M OUEDRAOGO BOUKARY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08515 du 27/08/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°50990/GTCA/RC/2024 du 27/08/2024

